



Points retraite liés à la naissance des enfants

Par **phil64**, le **10/02/2013** à **18:43**

Bonjour,

Ma question est simple, j'ai obtenu la garde de mes 3 enfants en 1996, ils étaient alors âgés de 5, 6 et 12 ans.

Séparé depuis 1993, les enfants venaient chez moi tous les week-end, tous les mercredi et toutes les vacances, autant dire qu'ils étaient tout le temps avec moi.

A partir du moment où la garde m'a été attribuée, leur mère les a "reniés" et ne s'est plus occupé d'eux du tout. C'est mon épouse actuelle avec qui je suis depuis 18 ans, qui les a élevés avec moi.

Dans ce cas, une femme qui n'a pas assumé ses enfants du tout, reçoit-elle quand même les points retraite liés aux naissances??

C'est tout de même moi qui les ai élevés et qui ai subvenu à leur besoin jusqu'à ce qu'ils entrent dans la vie active.

Ils n'ont eu aucun contacts avec leur mère depuis, elle ne s'est jamais soucié d'eux, elle a refait sa vie et fait d'autres enfants.

Merci

Phil